



**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE.**

**DEL.2026-CS-17**

**DÉLIBÉRATION  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE DU 28.05.2026**

**NOM : 5.1**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de mai, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations à Lavilledieu, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h00 en présence de :

**Délégués titulaires présents :**

CC Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre, CHOVA Audrey  
CC Bassin d'Aubenas : AUDIGIER Nicolas, CHIRAUSSSEL Jérôme, DOIZE Christian, PONTHER Jean-Yves, POYET Norbert, TALLON Jean, TEYSSIER Kévin, TOURVIELHE Max  
CC Montagne d'Ardèche : LOUCHE Emile, MASCLAUX Jérémy  
CC Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérengère, CHAZE PLATON Géraldine, ROBERT Lionnel  
CC Pays Beaume Drobie : DUMAS Yoann, GUILLET Pascale  
CC Berg et Coiron : COSSE Marie-Jeanne  
CC Gorges de l'Ardèche : BRUEYRE Jean-Christian, CLEMENT GUY, CLEMENT Nicolas, TOURRE Xavier  
CC Val de Ligne : CHANIOL Bernard, LEPVRIER Isabelle, NURY Didier

**Délégués suppléants présents :**

CC Bassin d'Aubenas : DEVES Jean-François  
CC Gorges de l'Ardèche : VENTALON Yvon

Nombre de délégués :

En exercice : 40

Présents : 28 (dont 2 suppléants)

Procurations : 7

Votants : 35

Absents : 7

Date de convocation : le 22/05/2026

Procurations : BADIA Armand donne pouvoir à CHAPUIS Pierre, MARTIN Nicolas donne pouvoir à CHOVA Audrey, BOISSIN Joël donne pouvoir à DUMAS Yoann, COULANGE François donne pouvoir à GUILLET Pascale, NAJI Driss donne pouvoir à COSSE Marie-Jeanne, UGHETTO Laurent donne pouvoir à CLEMENT Nicolas, PRADIER Sébastien donne pouvoir à LOUCHE Emile,

Absents : ARNAUD Jean-Luc, BOUCHARDON Mickaël, MARRON Jean-Philippe, CROS Joël, GRAMATIKOFF Iwan, CAPIOD Thierry

Secrétaire de séance : TEYSSIER Kévin

**Objet : Désignation d'un représentant du SYMPAM à l'EPTB Ardèche**

Le Président du SYMPAM souhaite désigner un représentant afin de siéger au sein de l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche, en qualité de membre du bureau représentant du collège des élus.

L'EPTB Ardèche est un établissement public avec des missions d'intérêt général et une expertise technique autour de l'eau et des milieux aquatiques.

Par délégation, il assume, pour le compte de ses 11 intercommunalités adhérentes, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) via trois grands moyens d'action :

- la gestion directe et la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux,
- l'expertise et l'appui technique aux collectivités, aux riverains et aux usagers,
- la planification indispensable à la politique globale de l'eau, avec le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et l'animation de la CLE (Commission Locale de l'Eau).

Le siège administratif est fixé à 4 Allée du Château 07200 Vogüé.

Le Président expose que cette désignation vise à permettre une représentation active du SYMPAM dans les instances de concertation et gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE **M. PRADIER Sébastien** en qualité de titulaire pour représenter le SYMPAM à l'EPTB Ardèche ;
- DÉSIGNE **M. CHIRAUSSSEL Jérôme** en qualité de suppléant pour représenter le SYMPAM à l'EPTB Ardèche.
- CHARGE le Président de notifier cette décision à l'EPTB Ardèche et d'accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
SAUCLES Gérard

